

~~COPIE CONFORME~~
~~A L'ORIGINAL~~

FRANCE AUDIT

Société anonyme au capital de F. 250 000,00
Siège social : 18, rue de Madrid - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 337 847 628
N° de Gestion 86 B 10532

09 MARS 2000 14939

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 9 NOVEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le neuf novembre, à dix-sept heures, les actionnaires de la société FRANCE AUDIT, société anonyme au capital de F. 250 000,00 divisé en 2 500 actions de F. 100 chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi, par les soins du Conseil d'Administration, une feuille de présence qui a été émargée par chacun des membres en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier PIRO, Président du Conseil d'Administration.

Madame Elisabeth PIRO et Monsieur Pierre NARQUIN, deux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Caroline PIRO, est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions composant le capital social.

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée:

- l'avis de convocation,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions.

Puis, le Président déclare :

- Que les documents et renseignements prévus par l'article 135 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés avant l'assemblée aux actionnaires qui en ont fait la demande dans les conditions fixées par l'article 138 dudit décret,
- Et qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :

- a) les projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration,
- b) le rapport du Conseil d'Administration.

L'assemblée donne acte au Président de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration .

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Christian HYM, décédé :

- Monsieur Christian PAGEAUT
- Né le 9 Avril 1953 à MONTRET 71
- Nationalité française
- Domicilié au 48, Boulevard des Coquibus, 91000 EVRY.

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président

Les Scrutateurs

La Secrétaire

~~COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL~~

FRANCE AUDIT

Société anonyme au capital de 250 000 Francs
18, rue de Madrid - 75008 - PARIS

R.C.S. PARIS B 337 847 628
N° de gestion 86 B 10532

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 1998

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, afin de soumettre à votre approbation, la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT.

Suite au décès de Monsieur Christian HYM survenu en Octobre 1998, nous vous proposons de nommer en son remplacement, aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant :

- Monsieur Christian PAGEAUT
- Né le 9 Avril 1953 à MONTRET 71
- Nationalité Française
- Domicilié au 48, Boulevard des Coquibus, 91000 EVRY

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2002.

Nous soumettons à votre approbation les résolutions prévues à l'ordre du jour et nous espérons que vous voudrez bien ratifier, par votre vote, les résolutions qui vous seront soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION